ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Sixième District.

Formant le coin de l'avenue Louisiana et de la rue Freret.

Dans l'îlet borné par les rues Howard et Delachaise.

Frank Christina vs Mme Theresa Cusimano et Rocco Cusimano et Salvadore Cantioti.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 88,193—En vertu d'un writ de fieri facias en faveur de Louis Spiro et contre Salvadore Cantioti et Rocco Cusimano, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 10 mars 1910, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux terrains No 16 et 17, dans l'îlet 592 borné par les rues Howard, Freret, Delachaise et l'avenue de la Louisiane, dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lesquels terrains mesurent chacun trente pieds de face sur l'avenue de la Louisiane, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds; le lot dix-sept formant le coin de l'avenue de la Louisiane et de la rue Freret.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant; l'acquéreur, au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

B. R. Ferman et Jos. Lautenschlaeger, avocats du demandeur en exécution.
4 fév—4 11 18 25—mars 4 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de haute valeur améliorée dans le Premier District.

Portant les Nos municipaux 1318, 1320, 1322 et 1324 avenue Tulane, entre les rues Liberté et Franklin.

(îlet borné par la rue Gravier.)

Edouard P. Cousin vs William G. Tebault.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 92,084—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 17 mars 1910, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre terrains ou portions de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, servitudes, privilès et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en font partie, situés dans le Premier District de cette ville, carré borné par l'avenue Tulane (anciennement rue Commune), Liberté (anciennement St-Paul), Franklin (anciennement St-Pierre) et Gravier, désignés par les Nos Un, Deux, Trois et Quatre, sur un plan d'arpentage de D. M. Brosnan, député-voyer de cette ville, le 28 mars 1901; lesdits terrains, d'après ledit plan, mesurant au pied américain, comme suit: Terrain Un, mesure seize pieds, cinq pouces de façade sur une ligne s'étendant parallèlement avec l'avenue Tulane sur cent trente-trois pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles; et seize pieds cinq pouces de largeur à l'arrière. Le terrain No deux mesure quinze pieds neuf pouces de façade sur une ligne s'étendant parallèlement avec l'avenue Tulane sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles, et seize pieds trois pouces de largeur à l'arrière. Le terrain No Trois mesure quinze pieds huit pouces de façade sur une ligne s'étendant parallèlement avec l'avenue Tulane sur cent vingt-sept pieds dix pouces cinq lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, et seize pieds trois pouces de largeur sur la ligne du fond; et le terrain No Quatre mesure seize pieds quatre pouces de façade sur une ligne s'étendant parallèlement avec l'avenue Tulane, sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles; et quinze pieds trois pouces de largeur sur les limites du fond. Ledit terrain No quatre est à soixante-quatre pieds, un pouce de distance de l'avenue Tulane et de la rue Liberté. Tous lesdits terrains ont l'usage d'une allée de six pieds de largeur, ouvrant sur la rue Liberté; commune aux dits terrains et adjoignant le terrain No 5, faisant face à la rue Liberté, tel que le montre ledit plan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

McCloskey & Benedict, avocats du demandeur.
11 fév—11 12 13 18 25—mars 4 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée dans le Troisième District.

Portant le No municipal 1669 rue Broad, entre d'Abadie et Onzaga.

William J. Morgan vs Louis M. Dudonnet

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans— No 92,253 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 31 mars 1910, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, étant le terrain No 8 dans le carré No 1515, borné par les rues Broad, White, D'Abadie et Onzaga, mesurant en mesure américaine trente pieds de face à la rue Broad sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

H. E. & J. R. Upton, avocats pour le demandeur.
25 fév—25—mars 4 11 18 25 31

Charbon

PITTSBURG,
ANTHRACITE,
ALABAMA,

Coke de Gaz et de Fonderie,

W. G. COYLE & CO.,

337 Carondelet,

Phone Main 2126.

CHANTIER DE SUCCURSALE

4716 Magasins, coin Valence
18 sept—

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU,

Propriétés Foncières,
Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange
N. O. Boîte 113. Nouvelle Orléans, La.

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE ROSA FISHER.

No 92,445—Cour Civile de District. Division D.

Cottage Double Bien Situé, 1714-16 rue St-Philippe, entre les rues Claiborne et Derbigny.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur — MARDI, le 5 avril 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé du 2 mars 1910 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 207, borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Derbigny et Claiborne, lequel lot est désigné par la lettre H sur un devis de A. de Armas, voyer, daté avril 1886, annexé à un acte de Edgar Grima, notaire, daté du 28 mai 1886, et commençant à une distance de cent vingt et un pieds six pouces et quatre lignes (121' 6" 4''') de l'encoignure de la rue Derbigny, et mesurant quarante pieds dix pouces (40' 10") de face à la rue St-Philippe sur cent vingt-quatre pieds 3 pouces et six lignes (124' 3" 6''') de profondeur entre lignes parallèles. Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sont désignées par les Nos 1714 16 rue St-Philippe.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté 3 chambres dans les mansardes, dans chaque côté il y a 2 cabinets et grande chambre, dans le fond il se trouve une bâtisse à deux étages contenant 4 chambres et galerie de chaque côté, dans la cour citerne, hangar, etc.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer les taxes de l'année 1910 ci-dessus et en plus du prix de la vente, dix pour cent du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Anthony J. Rossi, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN,
Encanteurs.

6 mars—6 13 20 27—av 3 5

AVIS AUX CREANCIERS.

A. Vizard versus Channell Bottling Works.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 91,586—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alexander Allison, recevoir dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Denégre et Blair, Henry H. Chaffe, avocats.
8 mars—8 12 17

Meyer S. Dreifus versus Colonial Bank and Trust Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 87,709—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette liquidation et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 2nd compte provisoire présenté par J. U. Adams, A. J. Stallings, J. N. Roussel et la German-American Savings Bank and Trust Company, curateurs de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Dart, Kernon et Dart, Henry L. Favrot, avocats. 1 mars—1 5 10

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession vacante de François Burel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 91,593—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau, présenté par J. P. Cerdil, administrateur et curateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—H. L. Favrot, Ernest T. Florance, avocats.
8—mars 8 12 17

Succession de Genevieve McCabe, épouse de Thomas L. Connell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 91,642—Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas L. Connell, exécuteur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier — Jos. Lautenschlaeger, avocat.
4 mars—4 9 13

Succession de William Sommer Benedict.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No 85,015—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final supplémentaire présenté par James D. Martin, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—J. C. & Thomas Gilmore, avocats.
4 mars—4 8 13

Succession de Horatio S. Kustis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91,444—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté Mme Augusta Bullard Kustis, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—H. G. Dupré, avocat. 4 mars—4 9 13

Succession de Joseph Elsieg et Mary Richle, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 92,663, Division C. Attendu que Joseph Elsieg a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession des feus Joseph Elsieg et Mary Richle, sa femme, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Zengel, Thomas & Suthon, avocats.
1er mars—1 5 10

Succession de Mme Eunice C. Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 91,210—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William C. Lee, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier — Jos. Lautenschlaeger, avocat.
4 mars—4 9 13

Succession de Homera L. Mylette.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 83,709 — Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final supplémentaire présenté par James D. Martin, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—J. C. & Thomas Gilmore, avocats.
4 mars—4 8 13

Succession de John Brand et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 92,698—Division E — Attendu que John Brand a présenté une pétition à la cour civile de district à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Brand et épouse, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—James J. McLoughlin, avocat.
3mars—3 5 13

Succession de Joseph Elsieg et Mary Richle, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 92,663, Division C. Attendu que Joseph Elsieg a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession des feus Joseph Elsieg et Mary Richle, sa femme, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Zengel, Thomas & Suthon, avocats.
1er mars—1 5 10

VENTES A L'ENCAN.

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour effectuer un Partage

Cottage Double de Choix.

Nos 823-825 rue Clouet.

Entre les rues Bourgogne et Dauphine.

La ra Joseph Martino vs Nicola Martino et als.

No 91,170—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No 311 rue Baronne — JEUDI, le 24 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu en Cour ouverte le 14 février 1910 et signé en Cour ouverte le 18 février 1910 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et dépendant, situé dans le Faubourg Clouet, maintenant Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Louisa, Clouet, Bourgogne et Dauphine, désigné par le No Un sur un plan de L. Burgi daté du 14 juillet 1883 et déposé en l'étude de Louis T. Cairs, ancien notaire, lequel dit lot mesurant en mesure américaine trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Clouet entre les rues Craps (maintenant Bourgogne) et Grande Hommes (maintenant Dauphine) sur cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Acquis Livre des Transferts 23 folio 328.

Les améliorations comprennent un joli cottage double subdivisé en cinq grandes et une petite chambre de chaque côté, ensemble avec maison dans le fond, citerne, cour et allée pavées, près des écoles, églises et du marché Zengel, un voisinage bien habité. Propriété productive et de bons revenus.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant William Renaudin, notaire. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1910, en plus et au-dessus du montant de l'adjudication. Un dépôt de dix pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Asahel W. Cooper, avocat pour le demandeur.

J. V. & L. V. Guillotte et B. B. Howard, avocats pour le défendeur.
20 fév—20 27—mars 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain d'encoignure à Carrollton.

Succession de Adelaide Wilmer, veuve de Jean Baptiste.

No 92,158—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne—JEUDI, le 17 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, daté du 9 février 1910, dans l'affaire de la succession de Adelaide Wilmer, veuve de Jean Baptiste, il sera vendu à l'enchère publique

Un certain lot de terre situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, ancienne ville de Carrollton, dans l'îlet borné par les rues Washington, maintenant Fern, Huitième, maintenant Spruce, Burdette et Cypress, maintenant Panola, ledit lot forme l'encoignure des rues Washington ou Fern et Cypress, maintenant Panola, et mesure 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur et façade à la rue Cypress, maintenant Panola, de 120 pieds.

Conditions de la vente—Comptant.

L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes dûes et exigibles en 1910. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Charles I. Denechaud, notaire.
13 fév—13 20 27—mars 6 13 17

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De Placement Supérieur dans la Propriété Commerciale de Choix,

Nos 626, 628, 630, 632 rue S. Remparts,

Et désirable pour habitation.

Succession de George Kleinert.

No 83,417—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur, bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 7 avril 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 12 mars 1909 et signé le 18 mars 1909, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Les magasins et résidences doubles substantiel en brique avec mansarde Nos 626 et 628 rue Sud Rempart, contenant magasin et chambre habitable, au rez de chaussée et à l'étage supérieur. Le lot de terre est situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Circus (maintenant Sud Rempart) Girod, Phillippi (maintenant Lafayette) et Hevia (maintenant Dryades), mesurant trente pieds, onze pouces et deux lignes (30' 11" 2''') de face à la rue Circus (maintenant Sud Rempart) sur quatre-vingt-quinze pieds (95') de profondeur.

2° Les magasins et résidences doubles à un étage en bois, avec mansarde, Nos 630 et 632 rue Sud Rempart, contenant magasins et chambres habitables; le lot de terre est contigu et est dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite et mesure trente-trois pieds cinq huitièmes de pouces (33' 5/8") de face à la rue Circus (maintenant Sud Rempart) et quatre-vingt quinze pieds, onze pouces (95' 11") de profondeur. Ces propriétés sont dans une des plus actives et prospères de l'artère commerciale et sont également désirables pour être habitées ou comme placement; en dehors de quelques rues, La rue Sud Rempart promet la meilleure occasion pour une proposition commerciale, et promet de rivaliser toutes quelques années.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans, pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement final; 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, pour forcer la collection des billets, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. Les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1910 au dessus et en plus du prix de l'adjudication, dix pour cent du prix d'achat, comptant requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.
6 mars—6 13 20 27—avril 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES DE MAISON

Verrerie et Bijouterie.

Succession de Nicholas Radich.

No 92,294—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL ET PARKERSON, W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet.

MARDI, le 15 mars 1910, à 11 heures a. m., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 24 février 1910, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, sur les lieux, No 420 rue Dauphine, entre Conti et St-Louis—

Meubles de maison, installation pour manufacture de candies, verrerie, échaudières en cuivre, montre en or et chaîne, bijouterie, etc., le tout d'après l'inventaire.

Conditions—Comptant.
3 mars—3 6 13 15

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de R. H. Downing.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 86,256 — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par George Montgomery, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, —THOMAS CONNELL, Greffier.
J. Zach Spearing, avocat.
5 mars—5 9 14

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le Joli Cottage Simple, 623 rue Rendon, entre l'avenue Tulane et la rue Gravier.

Jolis Terrains pour Bâtir, l'îlet Holly Grove, Fig, Général Ogden et Colapissa.

Philip Spitzale vs Pauline Fréjule LaCroix.

No 91,456—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 124 rue Carondelet—JEUDI, le 7 avril 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre lu et rendu le 21 février 1910 et signé du 28 février 1210 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre, situé, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par la rue Rendon, l'avenue Tulane (autrefois rue Commune), l'avenue Hagan et la rue Gravier, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 923 rue Rendon, désigné comme lot 28 sur un devis annexé à un inventaire pardevant A. S. Ba Price, notaire en cette ville, sous la date du 7 janvier 1895, d'après ledit plan ledit lot mesure 30 pieds 11 pouces de face à la rue Rendon sur 156 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple sur le devant et d'un cottage simple dans le fond du lot, chacun contenant 2 chambres, etc.

2. Six lots de terre situés dans le Septième District de cette ville (ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent) dans l'îlet Holly Grove, Général Ogden (autrefois Jackson), Fig (autrefois Treizième) et Colapissa; lesdits lots sont connus comme lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6 et mesurent comme suit: Les lots 1 à 4 mesurant chacun 61 pieds à la rue Colapissa sur 122 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot 1 formant le coin des rues Colapissa et Général Ogden; le lot 5 mesurant 61 pieds de face à la rue Colapissa sur une profondeur entre lignes parallèles de 122 pieds et formant le coin des rues Colapissa et Holly Grove; le lot 6 s'étendant dans le fond des lots 3, 4 et 5 et mesurant 61 pieds de face à la rue Holly Grove sur 152 pieds de profondeur entre lignes parallèles; les 6 lots ci-dessus mentionnés seront vendus subdivisés d'après le plan à la Bourse des Propriétés Foncières.

Conditions—1/2 on plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 an pour billet de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de la signature de l'acte de vente jusqu'au paiement final, et garanti par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes de ladite propriété pour l'année 1910; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Arthur B. Leopold, notaire, aux frais des acquéreurs.

E. S. Whitaker, avocat pour le demandeur.
5 mars—5 6 13 20 27—avril 3 7

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE

Deux Splendides Cottages, Sans Limite ou Réserve.

Nos 2208 et 2210 rue Quatrième et 1312 et 1314 rue S. Robertson; chacun loué à des locataires de première classe.

Dans la Succession de Elizabeth Murphy.

No 91,988—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 344 rue Carondelet—JEUDI, le 24 mars 1910, à midi, à la Bourse, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 4 février 1910, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premier — Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St David et Liberté et l'avenue Washington, désigné comme lot No 18, sur un plan dressé par A. G. Blanchard, voyer, le 22 novembre 1899, annexé à et faisant partie d'un acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire, le 25me jour de novembre 1889, ledit lot étant situé, d'après le dit plan à une distance de 60 pieds de l'encoignure des rues Quatrième et St David et mesurant trente pieds de face à la rue Quatrième sur cent vingt sept pieds sept pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur ledit lot étant désignées par les numéros 2208 et 2210 rue Quatrième.

Deuxième—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Locust, Freret, Thalie et Erato, désigné par le No 7 sur un certain plan dressé, par John F. Brann, voyer, daté du 25 avril 1876, et ainsi désigné par le No 9 sur un plan dressé par Hedin et Schlarbaum, ingénieurs civils, daté du 18me jour de mai 1854, et déposé pour référence en l'étude de Théo. O Stark, alors un notaire en cette ville, comme plan No 182, lequel lot mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Locust sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; les taxes pour l'année 1910 devant être payées par l'acquéreur; l'acte de vente devant être passé pardevant Ernest Viderie, notaire, et tous certificats devant être aux frais de l'acquéreur; 10 0/0 de dépôt requis au moment de l'adjudication, chez CICERO A. RAMSEY, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, No 342 rue Carondelet.

K. V. Richard, Avocat.
20 fév—20 27—mars 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE

No 4119 rue Constance, sur deux grands terrains, dans l'affaire de Mme Mary J. Barney versus Siméon Bazile et al.—No 91,631.—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans. Division A.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 342 rue Carondelet—JEUDI, le 10 mars 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement et ordre lu et rendu en Cour ouverte le 28 janvier 1910 et signé en Cour ouverte le 3 février 1910 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux (2) lots de terre avec toutes les améliorations, situés dans le Sixième District de cette ville, l'îlet borné par les rues Constance, Magasin, Cadiz et Jéna, désignés comme lots Nos 18 et 19, sur un plan de H. Moelhausen, architecte, le 26 février 1845, déposé en l'étude de L. Hermann, ancien notaire; les dits lots sont contigus et mesurent chacun trente (30') pieds de face à la rue Constance sur cent quatorze (114') pieds de profondeur.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer toutes les taxes de 1910 et pour l'acte de vente pardevant E. L. Weil, notaire 10 0/0 de dépôt requis au moment de l'adjudication avec

CICERO A. RAMSEY,
Encanteur.

Joe A. Lautenschlaeger, W. C. McLeod, S. A. Montgomery, avocats.
6 fév—6 13 20 27—mars 6 10

ANNONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT, paroisse d'Orléans, Division E—No 92,240 — Interdiction de Oscar Allen — Jugement.

Cette affaire ayant été présentée ce jour pour être jugée.

Présents: MM. Henriques & Duchamp, avocats pour le demandeur; M. T. D. Flynn, avocat pour le défendeur.

Quand après avoir entendu les plaidoiries, l'évidence et l'avocat, la cour étant de l'opinion, pour les raisons ordonnées assignées, que le défendeur est dément et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement dans cette affaire, décrétant que le défendeur, Oscar Allen est dément et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires et prononçant son interdiction: tous les frais de cette procédure devant être payés des biens dudit défendeur.

Jugement lu et rendu en cour ouverte le 10 février 1910.

Jugement signé en cour ouverte le 16 février 1910.

Signé: GEO. H. THEARD,
Juge.

Pour copie conforme:
P. A. DUCOING, Député-Greffier.
20 fév—20 26—mars 5 13 19

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Dennis Sheen.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la succession de Dennis Sheen, No 91,702 au dossier de ladite Cour, ledit ordre daté et signé du 24 février 1910, et adressé à Joseph L. Onorato encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne—JEUDI, le 31 mars 1910, à midi, la propriété foncière décrite comme suit—

Une certaine étendue de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Troisième District de cette ville, et mesurant deux arpents de face sur la rue St-Claude sur soixante-cinq et 82/100 d'arpents plus ou moins en profondeur, bornée au-dessous par des terres autrefois appartenant à Gourdain, et au-dessous par des terres autrefois appartenant à A. Castaing. La donation et description de ladite étendue de terre sont plus complètement démontrées sur un plan ou devis dressé par Arthur de Armas, alors député-voyer de ville, daté Nouvelle-Orléans, 15, 16 et 17 novembre 1881; d'après lequel l'encoignure supérieure est identifiée par une borne ou piquet au point marqué par la lettre A et de là s'étendant au long de la rue Bons-Enfants (maintenant rue St-Claude) une distance de trois cent soixante quatorze pieds cinq pouces et six lignes à une borne ou piquet au point marqué par la lettre B, lequel dit point B est sur la ligne du centre de prolongation de la rue Andry et la ligne de borne de ladite propriété ici vendue qui la sépare de la propriété autrefois appartenant à Gourdain est démontré par cinq piquets ou marque de borne placés à cinq cents pieds de distance aux points marqués A. C. D. G. et I et la ligne de borne laquelle sépare l'étendue vendue de la propriété autrefois appartenant à A. Castaing, est démontrée par cinq piquets ou marques de borne placés à cinq cents pieds de distance à des points marqués B, E, F, H, et K, la ligne formée comme cela étant la ligne du centre d'une prolongation de la rue Andry. Sur une prolongation du côté Sud de la rue Girod la propriété n'a que trois cent soixante onze pieds deux pouces et une ligne de largeur sur une prolongation du côté sud de la rue Prosper il y a trois cent soixante sept pieds un pouce et